



REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

TRANSPORT D'ELEVES VERS LES INSTALLATIONS SPORTIVES Marché 2017-2 (septembre 2017 à juin 2018)

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Dossier suivi par
Nicolas Anjard
T 05.61.11.58.56
F 05.61.11.58.25
Nicolas.anjard
@ac-toulouse.fr

9 rue Merly
31070 TOULOUSE
CEDEX

1- IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :
Lycée Ozenne.

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Chef d'établissement du lycée.

Comptable assignataire : Monsieur l'Agent Comptable du lycée Ozenne.

2- OBJET DU MARCHÉ

Marché pour assurer le transport en car des élèves et professeurs accompagnateurs de notre établissement vers les installations sportives de Toulouse :

- Stade Universitaire Daniel Faucher

Le nombre annuel de déplacements aller-retour est estimé à 216.

Ils se déroulent sur 4 cycles.

3- PROCEDURE

Procédure adaptée selon les dispositions du Code des Marchés Publics : article 27.

Marché à bon de commande, lesquels seront transmis au fur et à mesure des cycles. **Les rotations annulées le jour même à 8h00 ne seront pas facturées.**

4- OFFRE :

- Le candidat devra être titulaire d'un agrément pour le transport des élèves. **Ce document est à fournir.**
- Les véhicules devront être équipés de ceinture de sécurité et soumis (ainsi que les chauffeurs à la réglementation en vigueur), sans strapontins et équipés d'un dispositif éthylotest anti démarrage,



- Le candidat sera titulaire d'une assurance en responsabilité civile, contractée auprès d'une compagnie agréée, le garantissant contre tous les dommages aux personnes et bagages liés à l'exécution de sa prestation.
- Les prix toutes taxes comprises seront fermes et définitifs pour la durée du marché et exclus de tous frais annexes. Le prix sera proposé pour une rotation (aller-retour).

2/2

5- MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement sera effectué par mandat administratif à 30 jours à dater de la certification du service fait. Les factures seront adressées à l'établissement en 3 exemplaires en fin de mois. Le RIB devra être indiqué sur la facture ou joint en pièce annexe.

6- DOCUMENT REGISSANT LE MARCHÉ

- Les présentes conditions générales des prestations que le candidat retournera revêtues de la mention lue et approuvée, datée et portant le cachet de l'entreprise et émargées par le représentant habilité.
- Règlements, décisions et recommandations en vigueur applicables aux articles du marché.

7- CRITERES D'ATTRIBUTION

- Qualité : fiabilité du service (références) et des véhicules utilisés (état du parc): 40 %
- Prix des prestations : 60 %

8- DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

La date de limite des offres est fixée au mardi 22 juin 2017 à 16h00.

9- ATTRIBUTION DU MARCHE :

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site <http://web.aji-france.com> vaudra notification du marché au candidat retenu.

10- CONTACT :

Pour plus de précision, merci de s'adresser à M. Nicolas Anjard.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation.

Fait à
Le

Le responsable de l'entreprise,
Nom :
Prénom :

Cachet de l'entreprise :